

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -
TRIBUNAL DE POLICE DE ST ETIENNE
B. P. 133
42012 SAINT-ETIENNE CEDEX 2

CLASSEMENT

L'Officier du Ministère Public

à

Maître DEHAN Yohan
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler : RO : - PV
AFM :

Rédacteur : /

Maître,

En réponse à votre courrier dans lequel vous avez formulé une réclamation consécutivement à l'envoi d'avis d'Amende(s) Forfaitaire(s) Majorée(s) émis à votre client

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **012929** CONDUITE, SANS PORT DE LA CEINTURE DE SECURITE, D'UN VEHICULE A MOTEUR RECEPTIONNE AVEC CET EQUIPEMENT ART.R.412-1 §I AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-1 §III C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____, en date du _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____
- 1 fois **023800** USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION ART.R.412-6-1 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-6-1 AL.4, AL.5 C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____, en date du _____
par procès verbal n° _____ dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : _____

DEFINIE ET REPRIMEE A LA DATE DES FAITS PAR L'ARTICLE ART.R.412-6-1 AL.1 C.ROUTE.
ART.R.412-6-1 AL.4 C.ROUTE.

Appartenant aux dossiers : _____ (AFM n° _____) et _____ (AFM n° _____)

j'ai l'honneur de vous informer qu'après étude de votre demande, je fais procéder au classement des poursuites afférentes à cette affaire.

Nous annulons donc, ce jour, les Amendes Forfaitaires Majorées.

La demande de restitution de points a été également effectuée.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.